

Vitres teintées attention PV

le conseil d'état rejette la demande d'annulation du décret



Vitres teintées attention PV

Les spécialistes de la vitre teintée ont un emploi du temps chargé depuis quelques semaines. De nombreux automobilistes ont attendu jusqu'au dernier moment pour supprimer les films teintés sur leur véhicule. Aujourd'hui l'infraction relevée, et elle est facilement détectable, vous coûtera 135€ et trois points sur votre permis. L'opération est délicate et longue à faire soit même et les "astuces internet" que ce soit par l'action de la chaleur ou par procédé chimique, le sont sans garantie du résultat final et avec quelques risques. Le passage chez un spécialiste est donc préconisé mais n'est pas donné. A partir de 80€ et plus en fonction de l'importance de la surface concernée.

Deux millions de voitures concernées

Cette obligation n'est valable que pour les vitres avant dont la teinte est supérieure à 30%. Au total, deux millions de voitures sont concernées par cette interdiction. Elle doit permettre aux forces de l'ordre de mieux contrôler les règles de sécurité comme le port de la ceinture ou l'usage du téléphone au volant.

Le décret imposant un taux de transmission de lumière de 70% minimum à l'avant est entré en vigueur au 1er janvier, et le Conseil d'Etat a rejeté la requête de demande en annulation de l'Association des professionnels du film pour vitrage (APFV) le 29 décembre.